

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse.

L'Église de France, la persécution des juifs et le Vatican (1940-1944)

Limore Yagil , le mardi 22 mars 2022



La grande majorité de l'Église de France, surtout la hiérarchie épiscopale, accueille avec enthousiasme et espoir les propositions de « rénovation nationale » énoncées par le maréchal Pétain, chef du gouvernement de Vichy. Dès le lendemain de sa constitution, le nouveau régime édicta quelques décrets qui laissaient clairement présager ses intentions concernant les juifs. La hiérarchie catholique, à quelques exceptions près, n'a pas encouragé l'antisémitisme officiel du régime de Vichy. Par tradition, l'Église affirme que l'obéissance à l'autorité est pour les fidèles une obligation de conscience. Si la majorité des évêques ont été concrètement fidèles à Pétain, certains ont distingué entre la légitimité de l'État et la validité de sa législation, et encouragé leurs fidèles, en particulier les religieuses et les prêtres de leurs diocèses, à agir pour secourir des juifs, et ceci bien avant l'été 1942. Face aux rafles des juifs en été 1942, six évêques ont riposté publiquement, chacun avec un style différent.

Ce qui est intéressant, c'est que d'autres prélats restés silencieux ne sont pas restés passifs dans leur diocèse. « Les évêques avaient su maintenir intactes les exigences de la conscience chrétienne sur les enjeux fondamentaux concernant la personne humaine et notamment la persécution antisémite », a précisé le cardinal Lustiger[1].

En réalité, la majorité des évêques ont agi discrètement dans leur diocèse pour secourir les juifs. S'il est impossible de fournir de nombreux détails dans le cadre de cet article, on peut déjà présenter quelques grandes lignes. Après 1926, date de la mise à l'Index de l'Action Française par Rome, les évêques nommés en France sont d'Action catholique, souvent proches des aspirations du catholicisme social et de la démocratie d'inspiration chrétienne, privilégiant le social au regard du politique. Eugenio Pacelli, futur pape Pie XII, est créé cardinal en 1929 puis nommé Secrétaire d'Etat du pape Pie XI en 1930. Il travaille avec lui au quotidien, notamment dans la nomination des évêques en France, et la préparation de l'encyclique *Mit brennender Sorge*, publiée en 1937, contre le nazisme et le racisme. Une fois élu pape en 1939, il encourage bon nombre des évêques, en France et dans les autres pays européens, à agir dans leurs diocèses et leur fait parvenir une aide financière importante de plusieurs millions de francs, officiellement destinée aux prisonniers de guerre et aux réfugiés, mais permettant concrètement de faire évader des juifs des camps d'internement et de les placer dans des lieux de secours.

Ainsi, Mgr Louis Rastouil, évêque de Limoges, très éloigné de l'Action Française, se montre soucieux de suivre les enseignements des Souverains Pontifes depuis sa nomination[2]. Il donne un

nouveau souffle à son diocèse, en encourageant surtout le développement des mouvements d'Action catholique. Dès 1939, il lance un appel pour la création d'un Comité de secours de guerre au sein de l'Action catholique, pour prendre en charge les différentes activités au profit des réfugiés. Différentes organisations – la Ligue féminine d'action catholique, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les Scouts –, déjà engagées dans des activités de secours aux nombreux réfugiés espagnols, surtout aux enfants contraints de fuir leur pays depuis 1936, deviennent d'importants relais permettant notamment de secourir les juifs à partir de 1940 et pour distribuer les dons envoyés par le Pape Pie XII pour venir en aide aux nombreux étrangers internés dans les camps du Limousin[3]. Pendant les premières années de Vichy, Mgr Louis Rastouil se montra favorable au Maréchal, quoique réservé sur certaines orientations du gouvernement. Comme son homologue de Tulle, Mgr Amable Chassigne, Rastouil manifeste une attention particulière aux évacués, surtout ceux d'Alsace-Lorraine, aux soldats, dont bon nombre étaient prisonniers de guerre[4]. Il désapprouve totalement les mesures prises par le gouvernement de Vichy à l'encontre des juifs, les trouvant « barbares et inhumaines » et surtout « contraires à la doctrine de charité et d'entraide de l'Église catholique[5] ». Et il condamne, en termes discrets, les arrestations d'enfants juifs[6]. Par ailleurs, une filiale des Amitiés Chrétiennes est fondée avec l'aide du pasteur Albert Chaudier et du père Roger Braun, qui permet de sauver de nombreux juifs, dont le rabbin Deutsch[7]. Ce réseau est encouragé par le Vatican.

Prélat d'origine flamande, Mgr Vansteenberghé avait achevé sa formation théologique à Rome, avant d'enseigner au Grand séminaire de Lille. En 1940, il est nommé évêque de Bayonne pour mieux combattre les mouvements nationalistes, connaissant sa critique à l'égard du nazisme, avec son culte du sang et de la race. Depuis 1941, il exprime son soutien à *Témoignage chrétien*, ce qui lui vaut de nombreuses tracasseries de la part des autorités politiques, d'autant qu'il déploie une grande activité pour soutenir les réseaux d'entraide aux juifs^[8]. Son poste de prélat en zone occupée, son statut et son influence font ainsi de son action de résistance spirituelle un exemple pour tous les fidèles et les ecclésiastiques de la région. Sa ferme condamnation des « injustices » contre la « personne humaine inviolable et sacrée³ », est la seule à être émise par un évêque en zone occupée. Accusé par les autorités allemandes d'inciter les lecteurs à la désobéissance, l'évêque réagit en adressant à son tour à l'état-major allemand à Biarritz une lettre de protestation dans laquelle il évoque l'interdiction de parution comme une « persécution religieuse » ; le texte circule dans les nombreuses églises et couvents, et est repris par les prêtres dans leurs sermons. Son message est clair : « On ne livre pas ceux que la France a accueillis ». Dorénavant surveillé, Mgr Vansteenberghé mènera jusqu'au bout son combat sans jamais céder aux pressions. De santé fragile, isolé au Pays Basque, l'évêque qui évita la déportation à de nombreuses personnes meurt subitement le 10 décembre 1943. On peut mentionner les nombreux enfants juifs cachés chez des particuliers ou placés dans les orphelinats et internats religieux, dans des villes comme Bayonne et Mauléon ou dans les fermes et les maisons à Soule. Ainsi, le collège catholique Saint-François, à Mauléon, devint un lieu d'accueil pour ceux qui voulaient fuir la France.

Le chanoine Ithurbide fait évader la famille Meyer, dont les deux garçons sont élèves de l'établissement. Plusieurs juifs trouvent refuge à Soule, notamment chez les Frères des Écoles chrétiennes, et au Petit Séminaire d'Aire-sur-Adour[9]. Au foyer des orphelines de guerre, c'est sœur Marie-Antoinette, des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, qui reçoit des filles juives[10]. Plus de deux cents pensionnaires, parmi lesquels de nombreux enfants juifs, sont accueillis entre 1940 et 1944 par Marguerite Schwab, directrice du Préventorium d'Arbonne[11]. Assistante sociale, elle soigne des enfants d'ouvriers et de milieux modestes, et parmi eux également des juifs. Elle sert aussi d'agent de liaison pour le réseau Confrérie Notre-Dame-

Castille. Plus de soixante-dix-sept enfants juifs sont protégés par son équipe. Certains resteront quelques mois, et d'autres jusqu'à la Libération[12]. Aucun doute que l'évêque était au courant de toute cette activité illégale ; il avait donné son accord de manière générale en disant : « Faites, mon fils, selon votre conscience ». Il est évident, que pour de telles activités, considérées comme illégales et donc dangereuses, on ne trouvera dans les archives aucune instruction explicite, comme le souhaiteraient certains historiens et chercheurs.

Pour sa part, dès le mois de mars 1941, Mgr Saliège, évêque de Toulouse, prit ses distances avec le gouvernement de Vichy, n'admettant ni ses principes totalitaires ni sa législation antisémite. Président de l'Association catholique d'aide aux étrangers, il s'occupait spécialement, avec l'aide de Mgr de Courrèges, de la situation de nombreux réfugiés et juifs internés dans les camps situés dans le diocèse, comme Récebédou et Noé. Il était donc tout à fait naturel que cette association intervînt pour venir en aide aux internés. Mgr Saliège réussit à obtenir un soutien financier de Pie XII, pour les secourir^[13]. Il recevait régulièrement des informations concernant l'état des réfugiés internés^[14]. Thérèse Dauty^[15], l'assistante sociale du Comité catholique, avait réussi, en février 1942, à pénétrer dans les camps d'internement et à distribuer les dons envoyés par le Vatican^[16]. Cette ancienne professeur de lettres, interdite d'enseignement, fit connaître à Mgr Saliège la situation inhumaine rencontrée lors de sa visite des camps d'internement pour tenter de soustraire des prisonniers, des enfants en particulier, et de distribuer les dons du Vatican. Le 23 août 1942, Mgr Saliège envoie une lettre aux curés du diocèse pour qu'elle soit lue le dimanche dans toutes les églises. Bien que la publication de cette lettre ait été interdite par Pierre Laval, elle continuera d'être lue dans d'autres paroisses de France, puis diffusée par le Vatican et sur les ondes de la BBC à Londres. Première protestation publique contre l'antisémitisme d'État, le message de Mgr Saliège eut un retentissement considérable et contribua à une prise de conscience générale de l'opinion française, jusqu'à conduire les préfets de Vichy à demander au gouvernement d'interrompre les livraisons de Juifs aux Allemands par crainte de troubles à l'ordre public.

Mgr Saliège contribua à protéger de nombreux juifs et proscrits, en les plaçant dans des lieux sûrs aux alentours de Toulouse. En dehors du refus formel des Carmélites d'accueillir des juifs pourchassés, toutes les autres communautés ont accepté de le faire : les Clarisses, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Franciscaines du Très-Saint-Sauveur, les Religieuses Réparatrices, et les Petites Sœurs des Pauvres^[17]. Concrètement, l'organisation de ce sauvetage fut confiée à l'évêque auxiliaire, Mgr Louis de Courrèges d'Ustou, qui exerçait une influence bienfaisante tant auprès des militants qu'au sein du clergé[18].

À Paris, en zone occupée, le cardinal Emmanuel Suhard prit position sans équivoque à l'égard du national-socialisme, bien avant 1940[19]. Suite aux rafles, d'abord celle de 1941, puis de l'été 1942, le cardinal donna des instructions pour l'accueil clandestin de nombreux enfants juifs. On estime à plus de cinq cents le nombre de personnes que le cardinal a sauvé de la déportation, ou qu'il aida à se réfugier en zone libre ou à l'étranger. Le nombre des enfants sauvés est encore plus important. Plus de sept cents familles catholiques de la région parisienne ont hébergé des enfants ou des familles juives. Un nombre important de prêtres catholiques du diocèse et de congrégations catholiques s'engagèrent dans des actes d'entraide avec le soutien du cardinal Suhard : le père Daniel Pézeril, le père Henri Diffiné[20], le chanoine Lancrenon, le père Michel Riquet, les sœurs de Notre-Dame de Sion et les religieux de cette congrégation, les Dominicaines, les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, les sœurs de la Visitation, etc. (La liste se trouve dans nos ouvrages[21].) En 1943, Mgr Suhard part à Rome pour rencontrer Pie XII, au moment où les

autorités militaires italiennes hostiles aux mesures anti-juives étaient prêtes à favoriser chez elles l'accueil des juifs menacés. À la suite de ces rencontres et de ces interventions discrètes, et après la décision de Pie XII, de nombreux juifs purent ainsi partir se réfugier en Italie[22].

En conclusion, après lecture des archives diocésaines, des archives privées des différentes congrégations, des archives nationales, différents fonds, et surtout des archives du Vatican, il est clair que Pie XII était bien conscient depuis 1939 de la situation des réfugiés et des juifs en Allemagne, en France, en Belgique, en Pologne et dans les autres pays européens[23]. Dès 1939, le Vatican a régulièrement envoyé un soutien financier important destiné aux nombreux réfugiés placés dans les camps d'internement, aux prisonniers de guerre et aux juifs[24]. Même si l'aide à ces derniers n'est pas mentionnée toujours de manière explicite, les archives témoignent du fait que concrètement l'argent envoyé par le Vatican a permis de sauver de nombreux juifs, soit en les faisant sortir des camps d'internement de manière discrète et illégale, soit en finançant les lieux d'hébergement chez des particuliers ou dans les différentes institutions, soit encore en encourageant l'organisation de réseaux d'entraide dans les différents diocèses, à l'exemple de Limoges, de Perpignan, Marseille, Bourges, Annecy, Poitiers, Paris, du Mans, de Lyon, Toulouse, Albi, Agen, Rodez, et ailleurs. Il est clair que les efforts des prêtres pour porter secours aux juifs en France ont été régulièrement encouragés par le pape Pie XII, qui accorda des subventions pour soulager la souffrance des internés dans certains camps, notamment des juifs. Concrètement c'est le Comité catholique de Toulouse et Mgr de Courrèges, avec ses collègues le père Arnou et l'abbé Lagarde, qui prirent en charge la diffusion de ces fonds^[25].

Ces quelques exemples parmi d'autres sont le témoignage de l'existence de plusieurs réseaux d'entraide aux juifs dans les nombreux diocèses en France. Et cette riche activité a été soutenue par Pie XII, qui a préféré faire confiance aux évêques français, dont il connaissait certains personnellement. Régulièrement, le Vatican envoya une aide financière et logistique pour aider les juifs à quitter la France. Ainsi, le don du Pape à l'évêché de Toulouse s'effectua par le biais de l'Association catholique d'Aide aux étrangers. Il fut de l'ordre de plusieurs millions de francs entre 1939 et 1945. À cela il faut ajouter les subventions du Vatican au profit du Secours catholique, qui permettaient notamment de secourir des juifs. À défaut de pouvoir critiquer publiquement la politique antisémite de Vichy et surtout les déportations des juifs par les nazis vers les camps d'extermination, il fit savoir au maréchal Pétain, par l'intermédiaire du nonce apostolique Mgr Valerio Valeri, que le Saint-Siège désapprouvait les mesures prises par le gouvernement de Vichy à l'encontre des juifs.

Ainsi, c'est avec les encouragements de Pie XII que de nombreux évêques en France ont protégé les juifs et ont soutenu les diverses initiatives pour les secourir. Tous les évêques, dont nous avons étudié le parcours personnel et leur activité en faveur des juifs dans leurs diocèses étaient des fidèles disciples de Pie XI et de l'encyclique *Mit Brennender Sorge* appelant à combattre le nazisme, et donc aussi à secourir les juifs ; tous connaissaient personnellement Pie XII. Il convient donc surtout de reconnaître aujourd'hui l'importante contribution en ce sens du clergé – évêques (plus de 70 sur les 80), prêtres et institutions catholiques – au sauvetage des juifs en France, et ceci avec les encouragements de Pie XII, en dépit de son silence[26].

[1]. Jean-Marie Lustiger, *Le Choix de Dieu*, Fallois, 1987, pp. 104-106 ; Limore Yagil, « L'attitude des évêques en France et le sauvetage des Juifs », Etienne François (dir.) *La résistance chrétienne au nazisme en Allemagne et en France*, Collège des Bernardins, Parole et Silence, 2014, pp. 51-72.

[2]. Rome, Archives du Saint-Siège : Francia/835-836/397 : 1938-1966 ; Louis Perouas, *Le catholicisme en Limousin aux XIX^e et XX^e siècles, à travers sa presse. Les semaines religieuses*, Éditions Les Monédières, Limoges, 2000.

[3]. Archives diocésaines de Toulouse : Lettre d'Henri Basset, notaire, du 3 juillet 1942, témoignant du projet relatif au Secours du Pape pour les étrangers et les initiatives prises par Mgr Rastouil. Soutenu par le Vatican, Mgr Rastouil s'est empressé de contacter les Œuvres charitables catholiques de Limoges, les Sœurs Visiteuses des paroisses, les Sœurs Garde-malades, les Dames de la Charité, avec les organisations de la Société de Saint Vincent de Paul...et la Ligue féminine d'Action catholique, avec l'objectif d'assurer le service d'entraide et de charité tant souhaité par le Saint-Père. Archives nationales de France (AN) F7/ 15292 ; F1A/3784 ; F1A/4000 ; 72AJ/112 ; 2AG/493 ; Jean-Louis Clément, *Les évêques au temps de Vichy. Les relations entre l'Église et l'État de 1940 à 1944*, Beauchesne, 1999, pp.74-79, 224-227.

[4]. Archives départementales de la Haute-Vienne, 185W1/220 : lettre du préfet du 18 mai 1943.

[5]. *Ibid.*, note des renseignements généraux du 5 septembre 1942.

[6]. *La Semaine religieuse de Limoges*, 1943, n°3, 8, 11, 23 ; 1942, n°32, 43 ; Limore Yagil, *La France terre de refuge*, op. cit., T. III., pp. 112-116.

[7]. Vanves, Archives jésuites, T24/18 : projet de Secours du Pape pour les étrangers résidant en France, et notamment dans le Limousin.

[8]. Mgr Vansteenbergh, « Fraternité », in *Bulletin diocésain*, septembre 1942.

[9]. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 54 W/ 13 et 1031 W/ 228.

[10]. *Ibid.*, 1031W/133.

[11]. Service historique de l'Armée de Terre (SHAT) : GR 16 P / 541659.

[12]. Yad Vashem/ M31/9200.

[13]. Archives du diocèse de Toulouse, Fonds de Mgr de Courrèges, carton I, dossier « Don du pape », 1942 ; Pierre Blet, *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale d'après les archives du Vatican*, Perrin, 1997, p. 290.

[14]. Jean-Louis Clément, *Mgr Saliège, archevêque de Toulouse 1929-1956*, Beauchesne, 1994, pp. 204-206.

[15]. Professeur de Lettres à Gaillac, Thérèse Dauty est révoquée pour ses activités de résistante. Elle se charge d'organiser l'hébergement et le placement clandestin de nombreux réfugiés, de constituer des relais pour l'établissement de faux papiers et cartes d'alimentation. Elle est arrêtée par la Gestapo le 24 février 1943 et transférée à Fresnes.

[16]. Le deuxième don de Pie XII en 1942 est d'un total de 1 390 000 francs, envoyé le 8 mars 1942. Archives du diocèse de Toulouse, Fonds de Mgr de Courrèges, carton I, dossier « Don du pape », lettre n° 4613 du nonce du 8 mars 1942.

[17]. Jean Estebe (dir.), *Les Juifs à Toulouse et en Midi toulousain au temps de Vichy*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1996, p. 60 ; Limore Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy*, op. cit., pp. 360-375.

[18]. Louis de Courrèges (Mgr), « Le secours aux étrangers en France » dans *Ecclesia*, 1945, p. 335 ; Roger Braun, « In memoriam. Mgr Louis de Courrèges d'Ustou » dans *Rencontre*, 1979, n° 61, pp. 167-170.

[19]. Archives historiques de l'archevêché de Paris (AHAP), Fonds Suhard ; Limore Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy*, op. cit., pp. 516-520.

[20]. François Graffin, *Henri Diffiné 1890-1978, prêtre de la Compagnie de Jésus, mystique et guide spirituel*, Paris, Havas, 2000, pp. 169-170.

[21]. Limore Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy*, op. cit., pp. 516-544 ; Jean-Pierre Guérend, *Cardinal Emmanuel Suhard. Archevêque de Paris (1940-1949)*, Cerf, 2011, pp. 172-203.

[22]. A.N 2AG/492. Jean Vinatier, *Le cardinal Suhard, l'évêque du renouveau missionnaire (1874-1949)*, Centurion, p. 155.

[23]. Johan Ickx, *Le Bureau. Les Juifs de Pie XII*, Paris, Michel Lafon, 2020 ; consultation en octobre 2021 des Archives historiques du Vatican (AA.EE.SS), Pie XII, partie I et II : Stati Ecclesiastici, Polonia, Francia, Albania, Belgium, Ebrei; Limore Yagil, *Des catholiques au secours des Juifs sous l'Occupation*, Bayard, 2022 (à paraître).

[24]. Léon Papeleux, *L'action caritative du Saint Siège en faveur des prisonniers de guerre 1939-1945*, Bruxelles, Institut Historique Belge de Rome, 1991 ; Jan Bank, *Churches and Religion in the Second World War*, Bloomsbury, 2016.

[25]. Archives du diocèse de Toulouse, Fonds de Mgr de Courrèges.

[26]. Limore Yagil, « Pie XII, the Bishops and the Rescue of Jews in France 1940-1944 », *Nuova Storia Contemporanea*, Septembre-Décembre 2020, pp. 153-163; Limore Yagil, *Des catholiques au secours des Juifs sous l'Occupation*, op. cit. David Dalin, *Pie XII et les Juifs : le mythe du Pape d'Hitler*, Tempora, Perpignan, 2007.

Le mardi 22 mars 2022 à 22:58 . Classé dans [Blog](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.